Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION
48e séance
tenue le
vendredi 25 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 48e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS À LEUR SUJET (<u>suite</u>)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la cloture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE A/C.1/43/PV.48 ler décembre 1988

FRANCAIS

88-63291 7833v (F)

42P

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS À LEUR SUJET (<u>suite</u>)

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais): Pour la première fois, le débat de la Première Commission sur les politiques de sécurité s'inscrit dans le contexte d'un désarmement nucléaire réel bien que limité. Le dialogue international portant sur les questions fondamentales qui se posent à l'humanité gagne en portée et en profondeur et tente d'obtenir davantage de résultats. Tous les courants politiques principaux de notre temps – ceux des pays non alignés, des Etats socialistes et des Etats occidentaux – sont en faveur d'une politique de dialogue et de coopération.

Il importe tout particulièrement de noter que, lors du Sommet de Moscou qui s'est tenu cette année, l'Union soviétique et les Etats-Unis se sont engagés tous deux dans une politique de dialogue qui constitue une base constructive en vue de résoudre les problèmes actuels et futurs. Nous sommes très heureux que le dialogue soviéto-américain doive se poursuivre au Siège des Nations Unies d'ici quelques jours. Nous espérons qu'il contribuera encore à l'amélioration si nécessaire du climat international et qu'il conférera, notamment, un nouvel élan aux négociations en cours sur une réduction de 50 % des arsenaux offensifs stratégiques des deux pays, dans le strict respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques de 1972.

Les Nations Unies, sous la conduite habile et dévouée de leur secrétaire général, sont de plus en plus le centre où s'harmonisent les efforts des nations, conformément à la Charte. S'il semble que, dans plusieurs cas, aujourd'hui, les règlements durables, justes et complets des différends sont plus réalisables qu'ils ne l'étaient dans le passé, pour la plus grande part, le mérite en revient sans aucun doute aux Nations Unies.

Cela s'applique incontestablement à l'Afghanistan, au conflit du Golfe, à Chypre, au Sahara occidental et à l'Afrique australe, même si les processus de règlement qui ont été entamés se heurtent encore à des problèmes.

L'accord réalisé à Genève, avec la médiation des Etats-Unis, entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, qui a été approuvé par tous les gouvernements intéressés, devrait être appliqué sans délai. L'octroi de l'indépendance à la Namibie n'a que trop tardé. La République démocratique allemande se félicite des résultats de la récente session du Conseil national de la Palestine et a reconnu l'Etat de Palestine. Il est maintenant urgent de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies.

Nous constatons avec satisfaction que le dialogue international sur la sécurité et le désarmement s'intensifie. Les preuves en sont la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Conférence internationale de Berlin sur les zones exemptes d'armes nucléaires et la récente Conférence de New Delhi pour un monde dénucléarisé et non violent, ainsi que de nombreuses négociations au sommet et de haut niveau dans des contextes bilatéraux ou régionaux. Les travaux de notre commission en sont un autre exemple.

Ma délégation estime que, malgré des divergences que présentent toujours les positions et les approches, le terrain d'entente s'affermit en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité et au désarmement. Malgré toutes les incohérences et toutes les complexités, cela confirme les tendances positives qui apparaissent dans les relations internationales. La République démocratique allemande y a activement contribué. Avec sa politique de dialogue, de coopération et de renforcement de la confiance, la République démocratique allemande, comme l'a dit récemment son plus haut représentant, Erich Honecker, sera toujours un partenaire sûr pour tous ceux qui aspirent à un avenir pacifique pour l'humanité.

A notre époque, il est absolument impératif de poursuivre les processus bénéfiques qui ont été engagés, les étendre à d'autres domaines de la coopération internationale et les rendre irréversibles. Les efforts en vue de répondre à cette nécessité comportent l'initiative conjointe des pays socialistes en faveur d'une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'objectif du projet de résolution pertinent (A/C.1/43/L.74) a été pleinement et clairement expliqué à la Commission au nom des auteurs par le Représentant permanent de l'URSS, M. Belonogov. Nous espérons que l'approche souple qui a été

suivie sera largement imitée et que le projet de résolution sera adopté sans opposition.

Ma délégation attache également une importance fondamentale aux projets des Etats non alignés concernant l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne et elle continuera de les appuyer. En poursuivant son initiative visant à favoriser un dialogue pragmatique, la République démocratique allemande souhaite apporter une contribution notable à l'amélioration du climat politique et au renforcement du rôle des Nations Unies.

Nous pensons que les déclarations faites au cours du débat général ont aidé sensiblement à créer des conditions permettant d'étudier de manière sérieuse et constructive les moyens qui pourront être acceptés par tous afin de garantir la sécurité nationale et mondiale. A notre avis, la conception globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales devrait viser les objectifs suivants : trouver des moyens universellement acceptables permettant de coordonner des mesures pratiques pour renforcer, sur large base, le système de sécurité prévu dans la Charte et, de façon générale, renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects; prévenir une querre nucléaire ou toute autre querre grâce à l'instauration d'un ordre international stable et efficace conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et en tenant compte des nouvelles conditions inhérentes à l'ère nucléaire et spatiale; mettre au point des structures modernes, équitables et coopératives dans les relations internationales; créer un monde exempt d'armes nucléaires et non violent grâce au désarmement poussé et vérifiable qui ramènerait les capacités militaires au niveau suffisant à la défense; créer un réseau de garanties de sécurité internationale politiques et juridiques; et résoudre les problèmes mondiaux grâce à une coopération sensiblement élargie et mutuellement avantageuse dans les domaines économique, scientifique, technique, écologique, culturel et humanitaire.

Selon la majorité des Etats, il faut en priorité poursuivre le processus de désarmement nucléaire, parvenir à l'interdiction complète des armes chimiques, arrêter les essais d'armes nucléaires, prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et commencer le désarmement classique. Au cours des dernières quelques semaines, ma délégation a clairement expliqué sa position

concernant ces questions de désarmement et d'autres à la Première Commission et a présenté des initiatives pertinentes.

Le bon sens et le réalisme, les tendances encourageantes dans les relations internationales, la complexité croissante des problèmes mondiaux et l'interdépendance des Etats sont les facteurs qui ont renforcé de manière perceptible le rôle imparti aux Nations Unies. Dans ce contexte, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré que le prestige et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies avaient été nettement rehaussés par ses récents efforts de paix et a souligné que les possibilités et les mécanismes dont disposent les Etats Membres et l'Organisation n'ont pas jusqu'à présent été pleinement utilisés. Cependant, il est crucial de les utiliser au maximum. La République démocratique allemande est prête à y contribuer. Après tout, il s'agit toujours de savoir si le monde sera régi par la raison ou par la bombe. La course aux armements se poursuit encore. Des conflits et des tensions dangereux continuent d'exister. Bon nombre de problèmes mondiaux, y compris la restructuration démocratique des relations économiques internationales et l'élimination du sous-développement, attendent toujours une solution. Jusqu'à ce jour, on dépense beaucoup plus pour détruire que pour préserver l'environnement naturel. Ma délégation pense qu'il importe d'élaborer aussitôt que possible une stratégie internationale de développement pour les années 90 et de trouver une solution juste et globale au problème de la dette extérieure des pays en développement. Le dialogue politique pour le développement qui a été proposé par le Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères Dante Caputo, devrait assurément être engagé.

De toute évidence, notre monde contemporain - qui, tout en étant complexe et contradictoire, formant toujours un tout - a besoin plus que jamais de l'Organisation des Nations Unies si l'on veut préserver la paix, renforcer la sécurité et régler équitablement les problèmes pressants que connaît l'humanité. De manière objective, le monde est enfin entré dans l'ère du dialogue, de la coopération et du multilatéralisme. Nous devons nous employer au renforcement de l'Organisation dans tous les domaines d'activité, comme cela est prévu dans sa charte.

En particulier, depuis la quarantième session - session anniversaire -, un grand nombre de propositions ont été soumises à la discussion internationale. Je voudrais rappeler les propositions présentées par mon pays et d'autres Etats socialistes et celles, nombreuses, émanant des Etats non alignés ou des pays occidentaux, notamment les pays nordiques et neutres, qui toutes ont trait au rôle de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. La République démocratique allemande se félicite des propositions faites dans le mémorandum soviétique intitulé "Vers une sécurité globale grâce à l'accroissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies". Il importe aussi d'étudier attentivement les nombreuses propositions intéressantes faites par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Tout cela conforte notre conviction qu'un consensus est en train de se dégager quant à la nécessité d'accroître le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, notamment afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'attention se porte de manière plus précise sur le travail des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement des mécanismes des opérations de maintien de la paix, de même que sur la promotion d'une sécurité juridique plus grande dans les affaires internationales. La République démocratique allemande partage pleinement l'avis exprimé par l'Italie dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères Andreotti, selon lequel :

"Le moment est venu d'éprouver ces possibilités qui s'étendent à tous les organes des Nations Unies, y compris la présente Assemblée générale."

(A/43/PV.10, p. 73)

Ne devrait-il pas être possible de se mettre rapidement d'accord sur les mesures initiales suivantes?

Premièrement, il faut donner plus de poids aux résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale. Cela pourrait être fait, par exemple, si tous les Etats s'engageaient à les respecter scrupuleusement et à agir conformément aux recommandations qu'elles comportent.

Deuxièmement, il faut renforcer encore le rôle joué par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et la sauvegarde de la paix. La convocation de réunions ordinaires du Conseil à un haut niveau pour examiner l'évolution mondiale et pour en tirer les conclusions appropriées, de même que la participation du Conseil aux efforts actuels de désarmement, servirait cette fin. En fait, c'est ce que demande la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, il faudra également raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe de prévention, de surveillance et de règlement des différends lorsque la déclaration sur la prévention des conflits aura été adoptée par l'Assemblée générale.

Quatrièmement, il faut améliorer le mécanisme des opérations de maintien de la paix, y compris celui des missions d'observation. Le fait que les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies se soient vu décerner la distinction éminente que constitue le prix Nobel de la paix témoigne incontestablement de la haute estime dans laquelle la communauté internationale tient l'Organisation et nous remplit d'une grande satisfaction.

Cinquièmement, il faut examiner, sous un nouvel angle, la façon de donner plus d'importance aux normes du droit international et de les appliquer pleinement dans les relations internationales. Etant donné que les Etats sont de plus en plus interdépendants et que les problèmes exigent de plus en plus des solutions globales, la coopération devient un impératif et, par conséquent, doit être codifiée et élaborée.

Sixièmement, il faut faire en sorte que le Conseil économique et social assume ses responsabilités d'une manière plus efficace et plus orientée vers l'action.

A la présente session de l'Assemblée générale, les Etats Membres ont, à l'unanimité, réclamé le dialogue, la coopération et le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. On s'accorde également à reconnaître que la politique du dialogue a permis d'orienter les affaires internationales dans un sens positif et qu'il est maintenant vital de consolider cette tendance afin de la rendre irréversible. Voilà le souci majeur qui a inspiré l'initiative de la République démocratique allemande appelant à un dialogue politique orienté vers des résultats. Le projet de résolution A/C.1/43/L.85 présenté par ma délégation est de la même facture que la résolution adoptée à ce sujet à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Afin de rallier le consensus, les positions des pays non alignés, des pays socialistes et des pays occidentaux ont été prises en considération, de sorte que le projet de résolution que nous présentons est le fruit de nombreuses consultations. Je voudrais remercier mes collègues du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest des propositions constructives qu'ils ont faites dans ce contexte. Selon ma délégation, il importe, du point de vue politique, que tous les Etats expriment leur attachement au dialogue, à la compréhension et au renforcement de l'Organisation des

Nations Unies. En lançant et en affirmant ce projet de dialogue, ma délégation a également tenu compte des efforts déployés par la Première Commission pour rationaliser son travail afin de lui conférer une plus grande efficacité. Il avait été annoncé à la quarante et unième session de l'Assemblée générale qu'un délai était fixé pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. Comme on le voit d'après le projet de résolution que nous présentons, ma délégation s'en tient à sa parole.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : J'ai noté et apprécié les efforts vigoureux qui ont été faits pour dégager un consensus sur le projet de résolution A/C.1/43/L.85.

Je donne la parole à l'orateur suivant, le représentant de la Pologne, qui est également le Président de la Commission politique spéciale.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission.

La Pologne, comme les autres auteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.74, est convaincue que la menace de l'auto-anéantissement nucléaire de l'humanité ne peut être conjurée que par des moyens politiques, grâce aux efforts conjoints de tous les Etats et compte dûment tenu des intérêts de sécurité de tous les pays. Selon nous, dans le monde complexe et diversifié d'aujourd'hui, plus que jamais solidaire et interdépendant, il faut débattre des questions d'intérêt commun et trouver un équilibre entre les différents intérêts contradictoires mais réels des Etats et des nations. L'essence même du concept de sécurité internationale, comme la Pologne l'a fortement souligné à plusieurs reprises, vise à asseoir la sécurité sur une base de coopération non militaire. Un système de sécurité institué pour un seul Etat ou aux dépens des autres est inconcevable et inacceptable. L'établissement d'une sécurité commune et égale pour tous les Etats doit être fondé sur la confiance mutuelle, la coopération et l'interdépendance. Il présuppose la stricte adhésion de tous les Etats aux principes fondamentaux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté, de l'égalité, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que le

C'est à de telles

"relations d'associés vraiment égaux, qui n'exercent aucune inhibition sur personne et qui sont avantageuses pour tous ... afin que l'humanité se sente plus en sécurité"

respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. Noworyta (Pologne)

que le Secrétaire général Mikhail S. Gorbatchev a manifesté son attachement lorsqu'il s'est adressé aux intellectuels, au château royal de Varsovie, au cours de la visite qu'il a effectuée en juillet 1988 en Pologne.

La préférence de certaines délégations pour une approche qui consiste à examiner des propositions concrètes relatives au système de paix et de sécurité internationales, ne va pas à l'encontre de la position des auteurs du projet de résolution, car des solutions spécifiques peuvent contribuer à l'objectif plus large de sécurité mondiale. La conclusion clef du rapport du Secrétaire général est que, indépendamment de la diversité des approches envisagées pour l'examen de la question,

"les Etats Membros sont de toute évidence d'accord sur la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies et d'accroître son efficacité." (A/43/732, par. 11)

M. Noworyta (Pologne)

C'est dans cet esprit que les participants à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie, réunion qui s'est tenue à Varsovie les 15 et 16 juillet 1988, ont demandé à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, de stimuler

"... la recherche d'une approche commune de certains aspects concrets de la sécurité générale, par exemple efficacité accrue de l'Organisation des Nations Unies et de ses pricipaux organes, rôle du Secrétaire général, notamment dans le domaine du règlement des conflits entre les Etats par voie de négociations, de missions de bons offices, de médiation et de conciliation, et recours plus large à l'institution des observateurs militaires et des forces armées des Nations Unies pour maintenir la paix et consolider la primauté du droit international dans les relations internationales".

(A/43/486, par. 13)

Lors des discussions qui ont eu lieu au cours des précédentes sessions de l'Assemblée générale, les auteurs de l'initiative ont avancé un certain nombre d'observations et de propositions générales sur les hypothèses de base du concept proposé. Ils ont ensuite peaufiné et mieux documenté leurs propositions, conjointement ou individuellement. Les propositions soviétiques sur le renforcement de l'efficacité des Nations Unies et de leurs grandes commissions, l'emploi élargi des forces de maintien de la paix des Nations Unies et l'affirmation de la primauté du droit international dans les relations entre Etats, qui figurent dans le mémoire de l'URSS (A/43/629) sont d'une importance particulière, car ils portent la marque d'un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a donc une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Pologne appuie ces propositions puisque le renforcement du rôle des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et la prévention des conflits, dans la promotion de la primauté du droit international et dans le respect des obligations résultant des traités et accords internationaux sont des éléments importants de la politique étrangère de mon pays. De l'avis de ma délégation, la sécurité de tous exige à la fois le désarmement et le processus complémentaire du renforcement et de la promotion du droit international. La Pologne a toujours appuyé le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et a envoyé des contingents aux forces qui sont chargées de le remplir.

L'interdépendance de plus en plus grande de tous les pays et la nature globale des problèmes économiques mondiaux nécessitent de toute urgence une coopération économique internationale constructive, sans limitations ni restrictions. Le problème de la dette, qui entrave la croissance économique des Etats et déstabilise le commerce international et les relations financières, exige également la coopération entre Etats créditeurs et débiteurs afin de créer un environnement économique plus sûr, favorable au développement. De même, le problème de la sécuxité écologique, qui se pose de façon particulièrement aiguë dans les régions à forte densité de population comme l'Europe, ne peut être résolu que grâce à des efforts multilatéraux, dans l'intérêt de la survie de l'humanité et de la stabilité de son développement.

En conséquence, si l'on veut qu'il aboutisse, le processus de construction d'un monde pacifique ne saurait se limiter aux domaines militaire et politique, il doit aussi prendre dûment en compte les aspects économiques, écologiques, sociaux et moraux, d'où l'importance de la coopération internationale en ce qui concerne les droits de l'homme et autres domaines humanitaires qui, tout en contribuant à une meilleure entente et à plus de tolérance entre les peuples, peut permettre de réunir les conditions psychologiques et morales indispensables nécessaires à l'évolution du concept de paix et de sécurité internationales globales. A cet égard, un rôle tout particulier revient à la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée par l'Assemblée générale en 1978. Cette déclaration peut servir de code moral de conduite des Etats en encourageant les tendances à la paix de leurs ressortissants.

La réalisation du renforcement de la sécurité internationale ne se fera pas toute seule. Il faut que tous les Etats y participent. Les activités destinées à promouvoir et à appliquer les principes de la Charte des Nations Unies sont d'une grande importance. Tous les Etats devraient porter une attention particulière aux mesures pratiques de désarmement, au règlement des conflits et des crises, au développement économique et à la coopération mutuelle dans tous les domaines, à la protection de l'environnement et à la promotion et à la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Si la sécurité internationale revêt une dimension globale et complexe, elle ne diminue en rien l'importance des efforts régionaux susceptibles de se révéler plus prometteurs dans certaines circonstances.

A notre avis, l'amélioration de la situation internationale qu'ont entraînée le Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe et le Traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI) renforce les perspectives d'une sécurité accrue des Etats européens à un niveau plus bas de force militaire. Cette conviction est reflétée dans le Plan Jaruzelski sur la diminution des armements et l'augmentation de la confiance en Europe centrale. Je me permettrai de relever les points suivants à ce sujet.

Premièrement, on peut voir dans le lancement du Plan Jaruzelski l'illustration de l'activité croissante des petits et moyens Etats dans les relations internationales d'aujourd'hui qui, tout en soulignant la tendance à une démocratisation des relations internationales, leur permet d'exercer leur influence sur un certain nombre de questions les concernant. Cette activité renforcée des Etats petits ou moyens se traduit par une consolidation de l'amélioration des relations internationales et contribue à favoriser le dialogue.

Deuxièmement, l'élan acquis grâce à l'Accord de Stockholm et au Traité FNI doit être maintenu par un effort commun afin d'éliminer l'affrontement militaire en Europe. Sinon, faute de transformer la situation actuelle, politiquement stable mais militairement dangereuse, en une situation stable du point de vue politique et militaire, les tendances positives qu'on observe aujourd'hui en Europe pourraient s'inverser de nouveau du fait des progrès techniques.

Troisièmement, nous croyons qu'il existe un lien étroit entre les soucis de sécurité à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale. Bien que nous concentrions notre initiative sur l'Europe centrale, nous soulignons fortement ses liens avec l'ensemble du continent. Une autre caractéristique importante du Plan qui en souligne le caractère global, réside dans le fait qu'il couvre tous les aspects des problèmes militaires actuels : armements nucléaires et conventionnels, élimination des asymétries et des déséquilibres, doctrines militaires et mesures de confiance. Nous estimons que cette approche vaut également dans d'autres contextes, dans d'autres régions.

Quatrièmement, on cherche dans le Plan des façons nouvelles de traiter le problème complexe de la sécurité militaire en Europe. Toutefois, bien que des mesures hardies soient proposées, elles se fondent sur l'actuel système de sécurité

M. Noworyta (Pologne)

du continent et ne le sapent en rien. Ainsi, si le <u>statu quo</u> est le point de départ, les changements proposés visent à renforcer la stabilité existante et à concilier dans leur diversité les intérêts des Etats.

Nous estimons que cette approche des problèmes mondiaux est la plus propice à la solution des différends politiques et militaires parfois très graves qui existent dans toutes les régions du monde. Toute mesure ambitieuse devrait se fonder sur les réalités du moment et générer non pas une moindre mais une plus grande stabilité. Les changements radicaux dans la capacité militaire opérationnelle devraient donc conduire à compter de moins en moins sur la force des armes pour résoudre les différends internationaux, laissant le rôle majeur aux autres éléments – économiques, sociaux, environnementaux – de la sécurité des Etats.

L'année dernière, la Pologne, avec ses alliés du Pacte de Varsovie, a fait des efforts soutenus afin de conclure rapidement et avec des résultats appréciables la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Nous sommes heureux de noter que la Déclaration sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, adoptée à la dernière réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, reflète en grande partie les idées de la Fologne qui figurent dans le plan tendant à diminuer les armements et à accroître la confiance en Europe centrale. Nous comptons sur une réaction positive rapide à ces propositions de la part de nos partenaires à la réunion de suivi de Vienne.

La convocation à Varsovie, du 26 au 28 novembre 1988, sur l'invitation polonaise d'une conférence des présidents des Parlements de l'Europe, des Etats-Unis et du Canada est une initiative sans précédent. Le thème principal de la Conférence est "coopération au nom de l'avenir".

Tout en concentrant notre attention sur la création de conditions favorables à l'instauration d'une sécurité durable en Europe centrale, qui est l'environnement de sécurité immédiat de la Pologne, nous appuyons également les initiatives concernant d'autres parties de l'Europe, notamment la région méditerranéenne et les Balkans. Nous appuyons en particulier les initiatives visant à faire de la région méditerranéenne une zone de paix et de coopération. Nous avons suivi avec attention toutes les actions entreprises dans ce sens par les Etats non alignés de la région, qui sont appuyées par l'ensemble du Mouvement des pays non alignés. De même, nous sommes pour la convocation d'une conférence des représentants des Etats méditerranéens et autres Etats intéressés pour examiner toutes les initiatives concernant la sécurité et la coopération dans la région.

Nous nous félicitons vivement des décisions prises par la première réunion des six ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques, qui a eu lieu à Belgrade en février 1988 et qui a repris les initiatives précédentes en vue de faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques et proposé d'autres mesures concernant la coopération dans différents domaines.

En adoptant la résolution 42/93, l'Assemblée générale a réaffirmé solennellement l'année dernière que

"le mécanisme de sécurité collective consacré dans la Charte est l'instrument fondamental et irremplaçable de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales."

Cette année, par le projet de résolution A/C.1/43/74, l'Assemblée générale se déclarait fermement convaincue

"qu'assurer la paix et la sécurité internationales exige des efforts concertés et une coopération étroite de tous les Etats, sur la base de la Charte des Nations Unies, afin de résoudre les questions d'importance cruciale" qui se posent à la communauté internationale. Ma délégation estime qu'il faut pour cela poursuivre et intensifier le dialogue international, avant tout dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, y compris au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans leurs organes subsidiaires,

"afin de rechercher des moyens universellement acceptables et de coordonner des mesures concrètes, en vue de renforcer de manière globale le système de sécurité institué par la Charte des Nations Unies"

et ainsi d'accroître le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects.

Nous espérons que cet appel et l'appel au dialogue sur des questions cruciales concernant l'humanité recevront l'appui unanime des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. OLZVOY (Mongolie) (interprétation du russe) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation depuis la dernière session de l'Assemblée générale commence par constater que les peuples du monde, ayant manoeuvré avec prudence et patience leur frêle esquif, celui-ci "n'est pas loin d'aborder à des plages propices". (A/43/1, p. 2)

C'est ainsi que le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, décrit de manière imagée la situation actuelle mondiale. Des événements tels que la conclusion et la mise en oeuvre du Traité entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, les premières mesures pour régler de manière pacifique les conflits régionaux et le rôle accru de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales peuvent être considérés comme les premières pierres des fondations d'un monde non nucléaire et non violent. Ces fondations seront plus solides si nous y ajoutons de nouvelles pierres.

M. Olzvov (Mongolie)

L'objectif le plus important de notre époque est le renforcement et la relance des éléments positifs. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que "Nous n'avons pas le droit de nous abandonner à un optimisme facile au sujet de la solution des problèmes complexes qui continuent de se poser à nous."

(Ibid.)

Nous savons que 4 ou 5 % seulement des armes nucléaires seront détruites et qu'en outre la course aux armements se poursuit à un niveau technologique de plus en plus perfectionné. Nous savons également que, jusqu'à présent, de nombreuses crises et de nombreux conflits ne sont toujours pas réglés, mais que l'on s'efforce d'utiliser les tendances favorables qui apparaissent à la suite des premiers changements positifs dans les relations entre Etats aux fins égoïstes de certaines forces, au détriment des intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

Les relations économiques internationales souffrent depuis longtemps d'une maladie chronique, car on fait obstacle par tous les moyens possibles à l'application des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et de la Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui, entre autres choses, pourrait jeter les bases d'un renforcement de la sécurité économique de tous les Etats. Les problèmes écologiques revêtent une dimension mondiale et touchent aux conditions mêmes d'existence de toute forme de vie sur terre. De nombreux autres problèmes attendent des solutions qui tiennent compte des intérêts de tous les membres de la communauté internationale.

En revanche, nous constatons avec satisfaction que dernièrement, par exemple au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le voeu de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies est de consolider ce qui a été acquis, de progresser et d'améliorer le climat international en établissant des positions communes dans un esprit constructif. Nous rendons hommage à la politique réaliste des grandes puissances mondiales ainsi qu'à la philosophie nouvelle qui les anime.

En saluant cette évolution positive des relations internationales et du climat psychologique favorable, la République populaire mongole fait sien le point de vue des Etats non alignés selon lequel

"le moment était aussi venu d'examiner sérieusement les changements qu'il fallait apporter aux doctrines, aux politiques, aux attitudes et aux institutions en vue d'aboutir à un monde dénucléarisé, reposant solidement sur la non-violence et fidèle aux principes de la coexistence pacifique."

(A/43/667, p. 17, par. 28)

Cette approche est à l'origine de la proposition faite il y a deux ans par les pays socialistes tendant à discuter dans le cadre des Nations Unies de la question d'un système global de paix et de sécurité internationales. Ils invitaient à cet effet tous les membres des Nations Unies à mener des débats constructifs afin de trouver les moyens de garantir la sécurité mondiale sur la base de la Charte des Nations Unies. En se fondant sur la politique de la nouvelle pensée et en reconnaissant les réalités et les dangers de l'ère nucléaire, les pays socialistes proposent de commencer par élaborer une approche globale des problèmes que pose le renforcement de la paix internationale et de la sécurité des peuples.

Selon nous, les éléments principaux de cette approche sont notamment les suivants.

Premièrement, en partant des impératifs de l'ère nucléaire et spatiale, les auteurs de cette proposition estiment que la question de la survie est le problème principal qui se pose à toute l'humanité. En d'autres termes, nous devons empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire et de toute guerre en général. C'est pourquoi il faut considérer la réalisation de la sécurité non seulement sous un angle mondial et planétaire mais également sous tous les aspects des relations entre les Etats. Nous devons cependant ajouter que dans les conditions actuelles, qui découlent des particularités de l'ère nucléaire, la sécurité des peuples ne peut être garantie que si l'on exclut totalement le recours à la menace ou à l'emploi de la force et que si la sécurité est assurée pour tous sur une base équitable et dans le cadre des mêmes droits. La conception ainsi proposée d'une approche globale de la sécurité internationale rejette le modèle traditionnel de la sécurité fondé sur la détente et la modération militaires, qui suppose à son tour la dissuasion d'un adversaire éventuel par la puissance militaire. Il s'agit en d'autres termes de la sécurité collective de tous les Etats - je dis bien de tous les Etats - et non pas de mesures prises par un groupe de pays contre d'autres.

Deuxièmement, la conception de la sécurité mondiale est fondée sur la reconnaissance de la priorité des valeurs propres à toute l'humanité qui l'emportent sur les intérêts nationaux étroits de certains dans la mesure où il s'agit de la sécurité de tous les peuples.

Troisièmement, cette idée suppose la participation active de tous les Etats de tous les mouvements d'opinion à la réalisation du droit de chaque peuple de bénéficier d'une sécurité entière et permanente. Cela signifie que les membres de

la communauté internationale doivent tous ensemble oeuvrer activement en faveur de la paix et de la sécurité, en tenant compte des intérêts de chacun et en respectant les principes du droit international.

Quatrièmement, la paix universelle et la sécurité mondiale ne peuvent être garanties que par l'intermédiaire de l'ONU et sur la base de sa charte. Il importe avant tout de renforcer les activités de maintien de la paix et d'établissement de la paix de l'Organisation afin d'en faire une réelle organisation centrale agissant pour le maintien de la paix mondiale.

Cinquièmement, le renforcement de la confiance entre Etats est l'élément politique fondamental du problème de la garantie de la sécurité mondiale. L'un des principaux moyens de la renforcer, selon nous, est de mettre en oeuvre un contrôle très détaillé sans précédent de l'application Ces accords et des instruments internationaux sur la base du glasnost.

La conception de cette approche globale procède de l'idée que le problème de la survie découle avant tout de l'apparition et de l'amélioration des arsenaux d'armes nucléaires et qu'il ne peut donc être résolu que par leur destruction.

Nous sommes convaincus pour notre part que c'est grâce au désarmement que l'on pourra créer des garanties matérielles militaires et politiques pour un monde sûr, dénucléarisé et, en fin de compte, démilitarisé. C'est pourquoi il importe avant tout de faire progresser aussi rapidement que possible les négociations bilatérales et multilatérales qui sont menées actuellement sur le désarmement.

De nos jours, la sécurité des Etats est définie tant par des aspects militaires et politiques que par des critères économiques, écologiques et autres. En outre, la coopération internationale humanitaire, notamment la défense des droits de l'homme, est une composante indispensable d'un monde sûr. C'est pourquoi nous proposons d'examiner le problème de la sécurité globale sous tous ses aspects, en tenant compte de toutes ses données. A ce propos, la République populaire de Mongolie est pour – et appuie – la réalisation d'initiatives et de propositions importantes visant à restructurer les relations économiques internationales sur une base équitable et à mettre en oeuvre une stratégie mondiale pour la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la Terre. La délégation mongole accorde une grande importance à la mise en oeuvre des propositions de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la République socialiste de Tchécoslovaquie visant à renforcer la sécurité écologique et à

résoudre globalement les problèmes de l'environnement. Nous appuyons la proposition de Malte concernant la protection du climat pour les générations actuelles et futures. Il serait bon, à titre complémentaire, que l'Assemblée générale des Nations Unies examine la question de l'application sur le plan pratique du droit à un environnement favorable à la vie.

Nous sommes profondément satisfaits de constater que les Nations Unies ont entamé un dialogue sur l'examen approfondi de la conception d'une approche globale des problèmes de la paix et de la sécurité internationales. Cela dénote une large compréhension de la nécessité de renforcer, par des efforts communs, les bases de la sécurité de tous les peuples. De nombreuses propositions intéressantes, utiles à la paix et à la coopération, ont déjà été faites à cet égard. Bien entendu, la plupart d'entre elles portent sur le renforcement de l'efficacité des différents organes des Nations Unies. La délégation de la République populaire de Mongolie estime également que la priorité de la renaissance des Nations Unies dans le cadre du multilatéralisme constitue un facteur important pour une nouvelle approche des problèmes internationaux, qui exige une recherche créatrice pour parvenir à l'équilibre des intérêts. Les idées et les propositions nouvelles figurant dans le mémorandum de la délégation soviétique (document A/43/629) ont suscité un large intérêt. Je crois qu'elles peuvent fournir un bon point de départ à l'adoption des décisions indispensables concernant certains aspects de l'activité de 1'Organisation.

La Mongolie espère que l'élan qui aura été ainsi engendré par le dialogue multilatéral sera non seulement conservé mais renforcé. Nous nous prononçons en faveur du développement d'une atmosphère de non-affrontement et de compréhension mutuelle qui, sur le plan général, caractérise la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Tout cela permettrait d'examiner de façon constructive les récentes propositions qui visent à renforcer la sécurité et la coopération et à accroître le rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales et de prendre des décisions à leur égard.

Le règlement politique des crises et leur prévention constituent l'un des éléments clefs de la garantie d'une sécurité globale. La Mongolie est d'accord sur cette manière de voir les choses. A cet égard, notre délégation appuie l'adoption à la présente session de l'Assemblée générale d'une déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des menaces contre la paix et la sécurité internationales et sur le rôle des Nations Unies dans ce domaine. Une telle mesure pourrait permettre d'utiliser largement le potentiel de l'Organisation concernant la solution pacifique des différends et des conflits internationaux.

Nous sommes heureux de constater qu'en Asie, où subsistent de nombreux points chauds, l'on peut observer quelques premières mesures en vue de leur élimination. Elles comprennent entre autres des accords concernant le règlement du problème afghan, la politique de réconciliation nationale et des contacts entre les parties au conflit. Dans d'autres régions du monde aussi, on entreprend des efforts visant à débloquer les situations conflictuelles. A notre avis, à l'heure actuelle, il est nécessaire d'étudier et de généraliser l'expérience de l'application de la politique de réconciliation nationale et de l'application des accords internationaux déjà conclus. Ce travail est important non seulement pour assurer l'efficacité des instruments signés, mais aussi pour définir les meilleurs moyens de résoudre d'autres situations conflictuelles.

A partir de cela, la délégation de la République populaire de Mongolie pense qu'il serait utile de créer sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, un groupe consultatif pour les questions du règlement des conflits régionaux. Les membres de ce groupe pourraient être choisis par le Secrétaire général, en consultation avec les Etats Membres des Nations Unies, parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat, les notables, les savants et les experts éminents dans le domaine des affaires internationales. Leur point de vue et leurs recommandations apporteraient un appui important au Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour rehausser le rôle que jouent les Nations Unies dans le règlement pacifique des conflits régionaux. Nous estimons que cette proposition doit s'ajouter à ce que le Secrétariat a fait sur le plan de l'organisation des travaux pratiques pour renforcer l'activité des Nations Unies en ce qui concerne la solution des problèmes régionaux.

Les pays socialistes, parmi lesquels la République populaire de Mongolie, ont soumis à l'examen de notre commission un projet de résolution sur le point 73 de

l'ordre du jour. Il s'agit de poursuivre et de renforcer le dialogue multilatéral dans le cadre des Nations Unies et de leurs organes.

"De renforcer de manière globale le système de sécurité institué par la Charte des Nations Unies, ainsi que d'accroître le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects." (A/C.1/43/L.74)

Nous souhaitons non seulement avoir un dialogue, mais également adopter des mesures pratiques. Je voudrais souligner ici que la base de la mise en oeuvre réussie de telles actions consiste à surmonter des stéréotypes de pensées et de politiques qui sont dépassés à l'ère nucléaire. Il faut par exemple reconnaître la politique pacifique de coexistence des Etats comme condition universelle pour assurer la survie de l'humanité et il faut reconnaître le fait que l'existence de différents systèmes socio-économiques ne fait pas obstacle à l'unification des efforts des Etats pour résoudre les problèmes mondiaux auxquels l'humanité doit faire face.

Il faut également admettre le principe du libre choix de chaque peuple concernant sa propre voie de développement. Nous estimons que malgré les difficultés et les obstacles, un esprit de coopération et des efforts créatifs conjoints surmonteront les divergences, les préjugés, la méfiance et le doute. L'amélioration des relations internationales que nous constatons à l'heure actuelle pourrait marquer le début de ce processus.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je vais prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur le point 73 de l'ordre du jour intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales".

La déclaration que nous avons faite le 23 novembre 1988 partait d'une perspective plus large sur les points de l'ordre du jour 71, 72 et 73 concernant la sécurité internationale.

Les Douze pensent fermement que les défis de notre époque rendent indispensable le renforcement de la coopération multilatérale dans tous les domaines. Les Nations Unies ont un rôle spécial à jouer en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre nations et la promotion de la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Notre objectif est de renforcer l'Organisation en tant que cadre de

M. Zepos (Grèce)

ces activités. Dès le début, les Douze se sont félicités du renouveau d'intérêt envers les Nations Unies indiqué par ceux qui ont présenté cette initiative il y a deux ans.

Le projet de résolution A/C.1/43/L.74 ne peut être examiné seul. Il doit l'être sur la toile de fond de l'historique de ce point. Les Douze n'ont pas pu appuyer les résolutions précédentes sur cette question parce qu'ils n'étaient pas sûrs qu'il serait nécessaire ou même utile d'établir un système global de paix et de sécurité internationales.

Il y a eu une évolution considérable dans la présentation des idées de ceux qui ont proposé ce projet à l'origine, comme cela ressort dans le projet de résolution A/C.1/43/L.74. Les Douze notent avec satisfaction que de nouvelles formules ont été proposées, tenant compte de leurs réserves relatives à l'établissement d'un nouveau système global de paix et de sécurité internationales. Toutefois, des références indirectes sont encore faites à cette notion et à d'autres résolutions connexes que les Douze n'ont pas pu appuyer. En outre, ils ne voient pas quels seraient les mérites de rouvrir le débat sur ce concept ou des concepts globaux semblables, qui sembleraient être en compétition avec le système de la Charte des Nations Unies. Au lieu de cela, les Douze souhaitent que l'on concentre les discussions sur des mesures concrètes.

Nous pensons qu'il est plus efficace de traiter chaque guestion distinctement et séparément, de façon à contribuer à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, comme c'est déjà le cas dans le cadre existant de la Charte des Nations Unies.

Les Douze ont dit à de nombreuses reprises qu'ils étaient prêts à coopérer avec tous les Membres des Nations Unies afin d'assurer que la Charte soit pleinement appliquée. Les derniers efforts positifs des Nations Unies montrent à l'évidence que la Charte et le système de sécurité dont elle est dotée, sont forts et efficaces.

Nombre des problèmes que connaît l'Organisation proviennent du fait que tous les Etats Membres ne respectent pas les obligations qu'ils ont contractées au titre des dispositions de la Charte. Nous sommes convaincus que si tous les Etats Membres se conformaient à leurs obligations il serait possible de réaliser l'objectif commun du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Douze ont pris note avec intérêt des idées pour le renforcement du rôle des Nations Unies qui ont été émises par l'Union soviétique dans différents comités au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et dont certaines se trouvent dans l'aide-mémoire soviétique. Ils pensent que ces idées constituent un autre indice de l'intérêt renouvelé de l'Union soviétique pour les Nations Unies. Certaines de ces idées devraient être examinées plus avant, mais hors du cadre prévu au point 73 de l'ordre du jour intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales". Les Douze restent prêts à examiner toute proposition concrète présentée officiellement dans les organes et les instances appropriés, sur la base de leurs mérites et dans le cadre de la Charte.

Loin de la rejeter, les Douze se félicitent de l'idée d'un dialogue constructi avec les auteurs dans différentes instances des Nations Unies, afin de renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Douze sont fermement convaincus qu'il est de l'intérêt général d'organiser et de poursuivre ce dialogue.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant permanent de la Grèce vient d'intervenir au nom des Douze à propos des questions de sécurité dont nous sommes saisis en des termes que ma délégation avalise sans réserve.

Lorsque je me rappelle la situation dans laquelle nous avons débattu il y a un an de la sécurité internationale à la Commission, je me sens très encouragé par les événements des 12 derniers mois. Les canons se sont tus dans la guerre Iran-Iraq. Le Traité sur l'élimination des armes à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - est en place. Les Russes quittent l'Afghanistan. Nous leur souhaitons un retour rapide et sûr chez eux. A Chypre, les deux parties s'entretiennent. La Namibie est sur la voie de l'indépendance. Le plan des Nations Unies est sur le point d'être mis en oeuvre au Sahara occidental. Les forces de maintien de la pain des Nations Unies se sont vu décerner le prix Nobel de la paix. Le Président du Présidium du Soviet suprême est sur le point de nous honorer de sa présence. Comment et pourquoi tout cela s'est-il réalisé? Quelles

M. Birch (Royaume-Uni)

conclusions pouvons-nous en tirer? Qu'est-ce que tout cela nous apprend sur les Nations Unies?

Nous ne saurions invoquer une cause unique. De toute évidence, la volonté des superpuissances de rechercher des solutions communes constitue un facteur majeur, de même que la lassitude découlant de la guerre, des souffrances et de la confrontation. Mais, avant tout, il importe de conclure que les dispositions de sécurité de la Charte fonctionnent mieux et que les Etats Membres se tournent maintenant vers les Nations Unies pour qu'elles les aident à résoudre leurs problèmes. De fait, nous pensons que la Charte est tout aussi valable aujourd'hui pour un monde ordonné et civilisé qu'elle l'était il y a plus de 40 ans. C'est pourquoi nous devons étudier soigneusement et à fond toute proposition d'un nouveau système, de nouveaux concepts ou de nouvelles approches qui pourraient saper la Charte ou rivaliser avec elle.

Au cours des deux dernières années, l'Union soviétique a fait valoir l'idée qu'un système nouveau et général de paix et de sécurité internationales est nécessaire. D'emblée, nous nous sommes félicités de cet intérêt manifesté par l'Union soviétique et ses alliés aux Nations Unies, y voyant un signe de leur volonté de coopérer avec le reste de la communauté mondiale pour trouver des solutions internationales aux problèmes de notre temps. Bien que formulées en termes généraux, les propositions soviétiques semblaient suggérer que la Charte n'était pas à même de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi ma délégation et plusieurs autres ont réservé leur jugement sur ce système général et ont demandé à l'Union soviétique de nous dire en termes clairs et précis de quoi il s'agissait.

Le processus a été long et difficile. Mercredi, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention la déclaration du représentant de l'Union soviétique. On nous a distribué un aide-mémoire (A/43/629), des déclarations, des discours, des explications, mais la proposition d'un système général - ou d'une approche générale, comme on l'appelle maintenant - est toujours un tissu de généralités. On met l'accent sur la nécessité d'entamer le dialogue. Bien sûr, nous sommes pour le dialogue, car le dialogue est notre affaire. Mais nous devons savoir de quoi il s'agit, connaître l'objet de cet exercice et savoir ce qu'on nous demande d'adopter. Ma délégation ne le sait toujours pas, et les généralités contenues dans le projet de résolution A/C.1/43/L.74 ne contribuent guère à nous éclairer. S'il s'agit d'examiner des propositions et des idées précises visant à renforcer

M. Birch (Rovaume-Uni)

les Nations Unies, c'est parfait. S'il s'agit par contre, comme le suggère le projet de résolution, de favoriser une approche qui reflète une certaine vision des relations entre Etats et de l'imposer aux Nations Unies, nous ne pouvons qu'avoir de sérieuses réserves.

La Commission se souviendra que l'année dernière les auteurs voulaient qu'un groupe d'experts de l'extérieur prépare un rapport sur un système général. Cependant, lorsque finalement la Commission a dit clairement que nous n'avions pas besoin d'experts de l'extérieur pour décider à notre place, les auteurs ont convenu de demander au Secrétaire général de préparer un rapport, fondé sur les idées des Etats Membres, sur les moyens appropriés pour examiner cette question. Nous sommes maintenant saisis de ce rapport.

Si la question du système général présentait une importance et un intérêt exceptionnels, nous pouvions nous attendre que de nombreux Etats contribueraient à cette étude. En fait, seuls les auteurs, les 12 membres de la Communauté européenne, et un autre Etat, le Viet Nam, ont présenté leurs vues au Secrétaire général. Le reste des membres n'a rien fait, soulignant ainsi leur manque d'intérêt pour cette question.

Or, on nous demande encore une fois d'examiner la question d'un système général de paix et de sécurité internationales, bien que le terme plus anodin d'"approche" soit utilisé pour décrire la même proposition. Nous nous félicitons certainement de toutes les idées qui ont été présentées au cours du processus et nous sommes prêts à examiner chacune d'entre elles sur la base de ses mérites en temps voulu. Certaines sont bonnes. D'autres le sont moins. Nous nous félicitons par exemple de l'intérêt soviétique pour le maintien de la paix, et nous convenons que de nouveaux moyens doivent être trouvés pour financer ce domaine très utile de l'activité des Nations Unies. Parlons-en. Il y a ensuite une proposition tendant à faire adopter un plus grand nombre de résolutions par consensus à l'Assemblée générale. Nous aimerions, certes, les résolutions de consensus, mais pas comme une fin en soi. Ce qui compte, c'est de trouver un terrain d'entente. Aucun pays ne devrait se sentir réduit au silence dans l'intérêt du consensus. Nous ne sommes pas ici pour faire du replâtrage.

Malgré les termes de la déclaration soviétique et les déclarations faites ici aujourd'hui par les autres auteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.74, nous estimons que le système général ou l'approche générale proposée cherche à compliquer nutilement la manière dont sont traités aux Nations Unies les

M. Birch (Royaume-Uni)

différents domaines d'activité. Nous ne pensons pas, comme on l'a suggéré, que la sécurité est uniquement une question militaire. Certainement pas. Mais nous nous demandons s'il est utile de suggérer qu'il y a un lien direct entre les différentes questions dont nous traitons ici aux Nations Unies. Faut-il mettre sur le même plan la sécheresse et les ouragans, qui échappent au contrôle de l'homme, et le règlement pacifique des différends, en tant qu'éléments de la sécurité internationale?

M. Birch (Royaume-Uni)

Dans l'une des notes explicatives récentes sur le système global, les auteurs signalent :

"La Première Commission, en sa qualité de commission consacrée au désarmement et à la sécurité, devrait demeurer l'instance d'un dialogue multilatéral sur une vaste gamme de questions liées à l'approche globale de la sécurité internationale. Elle devrait servir de "banque d'idées". Les propositions prêtes à être examinées devraient l'être, le moment venu, dans les comités appropriés."

Ma délégation n'est pas de cet avis. Nous ne pensons pas que la Première Commission doive s'ériger en "banque d'idées" des Nations Unies et décider quand et où nous pouvons discuter de diverses propositions. Nous serions plutôt prêts à examiner chaque proposition et chaque idée selon sa propre valeur dans les instances et les comités appropriés.

L'Union soviétique sait que beaucoup de membres de la Commission ont des réserves à propos du système global. L'année dernière nous avons dit que nous n'aimions pas les mots "système global" car ils impliquaient une rivalité avec la Charte. Nous avons dit que c'était le comportement des Etats, et non pas les failles de la Charte, qui constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La dernière version du projet tient compte, dans une certaine mesure, des remarques adressées aux auteurs. Ils ont renoncé à beaucoup d'expressions et de phrases qui nous déplaisaient. Mais ils n'ont pas abandonné leur projet d'inscrire à l'ordre du jour des Nations Unies un projet de plan complet de fonctionnement de l'Organisation, ce qui nous paraît injustifié et superflu. Souvenons-nous de ce qu'il y a dans le dossier et dans le projet de résolution et nous aurons des relations entre Etats et du fonctionnement de l'Organisation une vue d'ensemble que nous ne partageons pas. L'emballage peut avoir changé, mais nous ne pouvons oublier l'historique du contenu. L'idée que les auteurs seraient disposés à éliminer toute référence aux résolutions antérieures sur le système global en échange de l'appui à leur projet de résolution est attrayante d'une certaine manière, mais ils ne nous proposent pas de supprimer les documents dont nous sommes déjà saisis et qui contiennent des idées et une approche que nous jugeons inacceptables. Un mot changé ou biffé ici ou là ne suffit pas.

Par ailleurs, nous nous félicitons du "nouveau mode de pensée" de l'Union soviétique et nous jugeons encourageants l'esprit de coopération et la franchise

avec lesquels nous pouvons désormais discuter des problèmes mondiaux. L'atmosphère qui règne à la Commission, par exemple, s'est considérablement améliorée ces dernières années au-delà de toute espérance, ce qui est très bon signe.

Nous sommes tout prêts à examiner toute idée qui pourrait permettre aux Nations Unies de mieux servir la cause de la paix et de la sécurité internationales. Mais nous ne persons pas qu'un débat annuel de plus, à la Première Commission, sur un système global, soit constructif à cet égard. Nous ne pouvons admettre l'idée que la Charte est dépassée, qu'elle ne suffit plus à maintenir la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies ont connu l'une de leurs meilleures années depuis leur création. Ne sapons pas ces fondements si nous ne voulons pas amoindrir la cause en laquelle nous croyons tous.

M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, d'autres membres de ma délégation qui ont pris la parole avant moi ont eu l'occasion de vous féliciter et je voudrais, moi aussi, vous dire combien ma délégation apprécie la façon magistrale dont vous dirigez les travaux de la Première Commission. Nul doute que l'on doit à vos efforts l'amélioration de l'atmosphère dans laquelle nous travaillons.

Mes observations s'ajouteront aux déclarations que le représentant de la Grèce a faites au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne le 23 novembre et ce matin et auxquelles ma délégation souscrit bien sûr sans réserve.

Cette année, les Nations Unies ont prouvé - à la surprise de certains et à la satisfaction de tous - qu'elles pouvaient réellement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sous leurs auspices ont été élaborés les Accords de Genève sur le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan, afin de permettre au peuple afghan d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous espérons que le retrait des troupes s'achèvera dans les délais prévus et que le peuple afghan pourra constituer un gouvernement véritablement représentatif. Un cessez-le-feu est intervenu dans la guerre cruelle entre l'Iran et l'Iraq. Le Secrétaire général mène actuellement des négociations pour consolider ce cessez-le-feu et parvenir rapidement à la pleine application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous constatons également une évolution encourageante dans d'autres zones de conflit que je n'ai pas besoin d'énumérer ici.

De nouveau, pour nos peuples, les Nations Unies sont devenues un symbole d'espoir. C'est aux Nations Unies que les gouvernements doivent prouver leur sens des responsabilités, en ce qui concerne non seulement le bien-être de leurs nations,

mais la solution des problèmes qui transcendent les intérêts nationaux. Du reste, dans certains domaines les intérêts nationaux sont de plus en plus éclipsés par les questions globales. Mon gouvernement est convaincu que, les problèmes globaux allant croissant et l'interdépendance s'affirmant, les Nations Unies doivent jouer un rôle plus important encore. Et l'Organisation ne peut jouer ce rôle que si les gouvernements sont prêts à coopérer sur la base de la Charte.

Ma délégation note avec satisfaction qu'au cours des discussions sur la sécurité internationale à la Première Commission il semble qu'on ait été plus conscients du système de la Charte comme instrument unique et irremplaçable, que nous devons apprécier à sa juste valeur et ne pas remettre en question. Ma délégation est heureuse aussi que des idées, pertinentes peut-être pour la sécurité internationale, mais qui ne relèvent pas directement de la compétence de la Première Commission, aient été présentées dans les instances appropriées.

L'an dernier, ma délégation a soumis quelques remarques à propos du système de sécurité de la Charte, tel que nous le concevons. Nous avons attiré l'attention sur le fossé qui sépare encore les principes de la Charte et les réalités des relations internationales. Nous avons ajouté que des mesures concrètes devraient être prises pour combler ce fossé. Je voudrais, cette fois-ci, parler plus en détail d'un des aspects de la sécurité internationale, et de la façon de réduire le risque d'un conflit armé. Au début de mon intervention, j'ai parlé des progrès faits récemment dans le règlement de certains conflits. Si nous avons des raisons de nous en féliciter, nous ne devons toutefois pas oublier les nombreuses pertes humaines occasionnées, les souffrances endurées et les dommages subis jusqu'au moment du règlement final de tels conflits.

Devons-nous considérer que cette réalité cruelle est inexorable ou devons-nous nous dire que les guerres, les invasions, l'agression, l'oppression sont inévitables car l'histoire - du moins celle que la plupart d'entre nous ont étudiée - abonde en événements de ce genre? Certains y verront peut-être du réalisme, mais ce n'est pas le cas. La réalité a changé et nous faisons face à une nouvelle situation. Les guerres et les conflits armés sont plus dévastateurs que jamais et il est difficile de les isoler dans un monde interdépendant où les distances s'amenuisent. Les armes se perfectionment et leur portée grandit. Nous avons constaté récemment les effets cruels des armes chimiques utilisées en violation flagrante du Protocole de Genève et du droit international. Le Conseil de sécurité, par ses résolutions 612 (1988) et 620 (1988), a condamné leur emploi à l'unanimité.

Lors de la remise à sir Brian Urquhart de la Médaille Dag Hammarskjöld,

M. Genscher, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale
d'Allemagne, a présenté certaines idées sur un nouveau code de conduite dans les
relations internationales et sur le remplacement de l'affrontement par la
coopération dans tous les domaines des relations internationales. Se référant à
l'opinion du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar selon laquelle il faut faire
preuve d'un nouvel esprit de coopération internationale pour relever les défis
lancés aux Nations Unies à la veille du XXIe siècle, M. Genscher a souligné la
nécessité de définir les paramètres d'une politique de sécurité coopérative à
l'échelle mondiale. Il a ajouté que, sur la base de notre expérience en Europe,
les éléments suivants semblaient revêtir la plus grande importance :

Premièrement, l'objectif de toute politique de sécurité doit être notre survie commune. Il importe de respecter les intérêts de sécurité de tous et de renoncer à tout désir de domination et de suprématie. Cela exclut également la recherche d'avantages unilatéraux.

Deuxièmement, il faut éliminer les perceptions hostiles et renforcer les attitudes pacifiques et le respect des autres pays. Cela s'applique non seulement à l'Ouest et à l'Est, mais également aux relations entre le Nord et le Sud et les pays du tiers monde.

Troisièmement, la franchise, la démocratisation et l'humanisation des sociétés, l'application mondiale des pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et d'autres engagements tels que ceux qui ont été pris par les signataires de l'Acte final d'Helsinki sont des éléments essentiels d'un ordre de paix coopératif. Non seulement les droits de l'homme sont indivisibles, mais ils ne se prêtent pas à la régionalisation.

Quatrièmement, dans notre monde interdépendant, nous devons créer des dépendances mutuelles positives. Il est indispensable d'élargir et d'intensifier la coopération mondiale au bénéfice de tous et de la rendre irréversible.

A cette occasion, M. Genscher a souligné le rôle actif et constructif que les organisations régionales devraient jouer conformément à la Charte. Leur première tâche, et la plus importante, est d'empêcher les guerres dans leurs régions. Mon gouvernement appuie donc toute initiative de paix émanant de régions directement concernées.

Dans un avenir prévisible, un système de défense efficace restera le fondement de la sécurité de nos peuples. Il n'existe pas d'autre mécanisme en place, ou en voie de l'être, qui puisse réellement garantir la sécurité internationale. Il existe toutefois également des mesures non militaires spécifiques qui peuvent tout au moins réduire le risque de conflit et de guerre, et qui, conjointement, pourraient constituer une sorte de protection supplémentaire. Ces mesures sont essentiellement de deux sortes : premièrement, celles qui tendent à renforcer la stabilité dans un sens très large et, deuxièmement, l'emploi de moyens diplomatiques pour empêcher le déclenchement de conflits et de guerres.

Dans les deux cas, le rôle des Nations Unies est crucial.

Pour accroître leur stabilité, les pays devraient tout d'abord fournir un plus grand nombre de renseignements sur leur politique de sécurité, par exemple sur leur stratégie militaire et sur la structure correspondante de leurs forces militaires. Un gouvernement qui dissimule ou déforme des informations de ce genre suscitera sans aucun doute l'inquiétude et le soupçon parmi ses voisins. Une franchise accrue et une discussion libre des questions de sécurité, comme il est de coutume dans les sociétés démocratiques, permettront d'éviter cela. Il deviendrait aussi plus difficile de préparer une attaque par surprise contre un autre pays, en supposant qu'un gouvernement veuille entreprendre une action aussi injustifiable.

La communication de données nationales au système normalisé de notification des dépenses militaires mis en place par les Nations Unies représente une contribution modeste à ur : plus grande transparence. Mon gouvernement fournit régulièrement des informations très détaillées à ce système, qui fonctionne depuis 1980. Nous engageons instamment tous les autres Etats Membres à le faire aussi.

Une plus grande transparence est également de mise dans le domaine des transferts internationaux d'armes. Ma délégation note avec satisfaction que notre idée de créer un registre complémentaire des Nations Unies des exportations et importations d'armes a été reprise dans le projet de résolution A/C.1/43/L.22, qui a été adopté par la Commission. Ces mesures ne sont qu'un modeste début. On peut et on doit faire plus.

Les mesures de renforcement de la confiance sont étroitement liées au concept de la transparence. Elles sont toutefois axées plus précisément sur certaines activités militaires. Leur objectif immédiat est d'éviter les malentendus sur les intentions de ces activités et de réduire ainsi, voire d'éliminer, la méfiance et la crainte. Ce faisant, elles peuvent également réduire les causes de tension et les risques d'hostilités. Le projet de principes directeurs pour l'élaboration de mesures de confiance, qui a été conçu sur l'initiative de mon gouvernement vient maintenant d'être approuvé par consensus à la Commission. Nous espérons que la discussion sur des mesures de confiance se poursuivra et aboutira à des résultats plus concrets. En Europe, une deuxième série de négociations devrait inclure l'amélioration et l'application stricte des mesures déjà adoptées à Stockholm en 1986, ainsi que l'élaboration de nouvelles mesures de confiance et de sécurité.

De l'avis de mon gouvernement, la réduction des armements ou l'interdiction de certaines armes devraient également contribuer à la création d'un équilibre des forces et mener ainsi à une plus grande stabilité et diminuer le risque de guerre. Pour y parvenir, il faut en premier lieu éliminer la supériorité numérique. La supériorité d'un pays ou d'une alliance ne peut qu'être une source d'inquiétude pour ceux qui pourraient faire l'objet d'une attaque. En période de crise, particulièrement, cela pourrait également représenter une tentation pour ceux qui disposent de forces supérieures. En outre, le déséquilibre numérique a tendance à provoquer une accumulation toujours croissante d'armements. Son élimination constitue donc un pas important vers la stabilité.

La deuxième mesure doit être de créer ensuite d'un commun accord un équilibre stable et sûr des forces à des niveaux moins élevés. Ces principes ont été largement reconnus, tout au moins en ce qui concerne la situation en Europe, pour laquelle ils ont été conçus. Ils représenteront lé fondement des négociations sur la limitation des armements classiques en Europe, qui devraient à notre avis débuter le plus rapidement possible. Il serait intéressant d'examiner si ces principes ne peuvent pas s'appliquer également à d'autres régions.

Ma délégation pense que nous pourrions même aller au-delà de ces principes. Nous devrions tout d'abord réfléchir au but des forces militaires du point de vue du système de sécurité de la Charte. Selon le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte,

"les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leur relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies".

M. Schmidt (RFA)

Le recours à la force militaire, d'après l'Article 51 de la Charte, n'est permis qu'en cas de légitime défense, individuelle ou collective, ou - encore que dans les circonstances actuelles, il s'agisse d'un cas plus ou moins théorique - dans le cadre de l'Article 42.

Les Etats Membres devraient donc structurer leurs forces militaires de telle sorte qu'elles ne puissent aller au-delà des objectifs de défense. Ils devraient également adopter une stratégie purement défensive. Mon pays et l'alliance dont il fait partie respectent ces principes. Nous voudrions également les voir respecter et appliquer par l'Union soviétique et ses alliés. C'est là notre objectif dans les négociations sur la limitation des armes classiques que j'ai mentionnées précédemment.

Mais la limitation des capacités militaires à des fins défensives est d'une importance universelle. L'ampleur, l'équipement et le déploiement des forces devraient être axés uniquement sur les besoins de défense. Il faudrait éliminer la possibilité de lancer des attaques par surprise et des offensives de grande envergure. Les systèmes d'armes nécessaires pour s'emparer de territoires étrangers et se les adjuger devraient être limités d'un commun accord. Ce ne sont là que quelques exemples de mesures qui pourraient être envisagées. Leur application à des situations stratégiques spécifiques doit, bien sûr, être soigneusement étudiée.

Je voudrais maintenant passer à la seconde catégorie de mesures que j'ai évoquées. L'emploi des moyens di lomatiques pour empêcher le déclenchement de conflits ne relève évidemment pas de la responsabilité principale de la Première Commission. C'est le Comité spécial de la Charte qui a élaboré une déclaration sur la prévention et l'élimination des menaces contre la paix. Ma délégation était au nombre des coauteurs de cette initiative, qui, nous l'espérons, sera approuvée au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Dans cette déclaration figurent des moyens pragmatiques d'utiliser plus efficacement les instruments existants des Nations Unies. Avec la création du Bureau pour la recherche et le rassemblement d'informations, le Secrétaire général, qui a un rôle crucial à jouer, notamment aux premiers stades d'un conflit, est mieux à même d'assumer cette fonction. Dans la recherche d'améliorations pratiques du système de sécurité collective consacré dans la Charte, nous pensons que les moyens d'établir les faits valent la peine d'être étudiés plus avant.

Ceci a également été souligné dans le récent rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Les parties à un conflit, quel qu'il soit, demeurent bien entendu soumises à l'obligation de recourir aux méthodes énoncées à l'article 31 en vue de le résoudre par des moyens pacifiques. Le Conseil de sécurité peut leur demander de le faire et, si besoin est, de prendre de nouvelles mesures. Des recommandations intéressantes à cet égard figurent dans la Déclaration. J'ajouterai que ma délégation estime qu'il convient d'examiner plus avant l'idée d'envoyer des missions d'observation à des fins préventives.

La plupart des mesures que je viens d'énumérer doivent faire l'objet d'un nouvel examen et de nouvelles discussions. Assumons cette tâche et ne perdons pas notre temps à discuter longuement de concepts qui revêtent un caractère plus abstrait. Commençons à mettre au point des mesures préventives qui réduiront le risque et empêcheront enfin le déclenchement d'un conflit armé. La tâche est considérable et le succès n'est pas acquis. Mais nous ne serions pas à la hauteur de nos responsabilités si nous ne tentions pas l'expérience.

M. OBEIDAT (Jordanie) (interprétation de l'arabe): La Méditerranée, berceau des trois religions révélées, bénéficie d'un statut particulier qui la distingue de toutes les autres régions du globe, et ce depuis des temps immémoriaux. C'est une région qui revêt une très grande importance sur le plan géographique, politique et culturel. La Méditerranée a toujours occupé une place singulière sur la scène internationale et a, par onséquent, eu une grande influence sur l'évolution de la situation internaționale. C'est un carrefour de routes et de voies maritimes, un carrefour de cultures et de civilisations, le carrefour de trois continents, l'Asie, l'Europe et l'Afrique.

Le caractère unique de la Méditerranée explique qu'elle retienne l'attention non seulement des riverains et des voisins, mais également des populations qui en sont éloignées. C'est pourquoi la stabilité dans cette région est très précaire. En fait, nous pouvons dire que depuis très longtemps, la région n'a pas connu de stabilité du tout, et même que son histoire a été caractérisée par des tensions, des crises et des conflits. La poursuite des tensions dans la région est une source de graves préoccupations et ses causes sont bien connues. Parmi ces causes, je mentionnerai tout d'abord le déni du droit d'autodétermination au peuple arabe palestinien, les pratiques sionistes dans la région, l'ingérence étrangère sur une vaste échelle au Liban, l'agression contre la souveraineté des Etats et l'ingérence

M. Obeidat (Jordanie)

dans leurs affaires intérieures, ainsi que le déni de leur droit au développement social et économique selon l'option qu'ils ont choisie, sans parler de la présence militaire non sollicitée, y compris la présence nucléaire d'Etats qui sont géographiquement très éloignés de cette région, et enfin l'accumulation d'armes, y compris d'armes nucléaires dans cette région. Les sources de tension dans la région sont bien connues : la question de Palestine, la question du Moyen-Orient, la question du Liban, de Chypre, et d'une façon générale, le recours à la force dans la région.

Il convient de mener une action énergique de faire régner la sécurité et la stabilité dans la région méditerranéenne. On doit s'efforcer d'éliminer les foyers de tension qui existent actuellement dans cette région et de prévenir une nouvelle accumulation d'armes. Les tentatives visant à résoudre ces conflits dans le cadre de blocs d'intérêts ne font que basculer l'équilibre d'un côté ou de l'autre et aboutissent à des effets encore plus négatifs sur la paix et la sécurité internationales. La délégation du Royaume hachémite de Jordanie est fermement convaincue que la transformation de certaines régions du monde en zones de paix et de coopération contribuerait à éliminer les tensions et les inquiétudes dans ces régions et à promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi mon gouvernement suit avec beaucoup d'intérêt l'examen de la question de la promotion de la sécurité, de la paix et de la coopération dans la Méditerranée en espérant que cette région sera exempte de tensions, de conflits, de crises et d'ingérences étrangères.

La sécurité et la coopération en Méditerranée sont étroitement liées à la sécurité en Europe. La sécurité et la coopération dans l'une ou l'autre de ces régions auraient immédiatement des répercussions positives dans d'autres régions. Ce serait une erreur de parler de la sécurité européenne sans tenir compte de la sécurité de la région méditerranéenne, étant donné les liens étroits qui unissent ces deux régions. La logique veut que nous admettions que la réalisation de la sécurité dans l'une ou l'autre de ces régions dépend de la sécurité dans l'autre région. De nombreux exemples confirment que les événements qui surviennent dans la région méditerranéenne affectent l'Europe tout entière et au-delà.

L'importance de cette interaction mutuelle a été réaffirmée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et par le document d'Helsinki d'août 1975. Pour la première fois, les Etats membres de la CSCE ont adopté des

M. Obeidat (Jordanie)

dispositic is ayant trait à la sécurité et à la coopération en Méditerranée. La nécessité de renforcer la stabilité en Méditerranée continuera à bénéficier de l'attention de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A cet égard, nous devons également mentionner les efforts réalisés par les Etats méditerranéens non alignés. Ces efforts représentent, dans une très large mesure, une contribution efficace à la réalisation de l'objectif qui consiste à faire de cette région une zone de paix et de coopération. Depuis la réunion de La Valette, à Malte, en 1984, les Etats non alignés de la région méditerranéenne ont mené une action en faveur de cet objectif, qui permettrait d'instaurer des liens plus étroits entre les peuples de la Méditerranée et renforcerait la coopération et la compréhension entre eux.

Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés de la région méditerranéenne, dans la déclaration qu'ils ont adoptée à Brioni en juin 1987, ont souligné la nécessité d'encourager de plus vastes consultations et une coopération plus large entre les Etats Membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les pays non alignés méditerranéens. Les quatre documents adoptés à Brioni ont mentionné les problèmes de la région méditerranéenne et ont rappelé que les Etats non alignés étaient sérieusement disposés à orienter leurs efforts vers la réalisation de la stabilité dans la région de la Méditerranée.

Ils ont réaffirmé aussi l'importance qu'il y avait à poursuivre et à renforcer le dialogue entre les Etats méditerranéens non alignés, d'une part, et les pays européens, d'autre part, notamment ceux dont les côtes bordent la Méditerranée. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés y ont fait allusion au cours de leur réunion à Chypre, l'été dernier.

Le lien étroit entre la sécurité de la Méditerranée et celle de l'Europe est fondé sur la sécurité du Moyen-Orient. L'exercice de la justice et la mise en oeuvre des principes de la Charte des Nations Unies, de même que les résolutions des Nations Unies relatives à la question clef du Moyen-Orient, c'est-à-dire à la question de Palestine, ainsi que la convocation, sous les auspices des Nations Unies, de la conférence internationale de la paix à laquelle participeraient toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) constituent une base sérieuse qui nous permettrait de nous rapprocher de notre objectif principal, à savoir l'instauration de la sécurité et de la coopération dans les régions méditerranéenne et européenne.

M. INGLES (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Cette phase de nos travaux traite de la sécurité internationale. Dans une certaine mesure, elle n'a pas le caractère spectaculaire et n'entraîne pas la tension qu'elle suscite lorsque nos travaux traitent du désarmement. Pourtant, elle est importante également puisqu'elle traite des moyens positifs qui permettraient d'instaurer la sécurité internationale.

Une sécurité durable sur une base internationale et régionale nous a échappé, pendant les quelque 40 années qui se sont déroulées depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, bien que le maintien de la paix et de la sécurité internationales soit la responsabilité primordiale des Nations Unies. Si nous avons évité un holocauste nucléaire, des tensions et des conflits persistent néanmoins dans de nombreuses régions du monde, essentiellement dans les pays en développement. En effet, plus d'hommes ont péri dans ces conflits, au cours desquels des armes classiques, biologiques et chimiques ont été utilisées, que pendant les deux guerres mondiales qui les ont précédés. Ainsi, si un conflit a pu être évité entre les deux grandes puissances, des guerres régionales continuent d'inquiéter les plus petits pays du monde.

Un tableau aussi sombre du monde doit toutefois être compensé par une évolution de la scène internationale dont l'influence sur la sécurité est positive.

Il est temps que nous examinions la sécurité sous un autre jour. Selon certains signes les deux superpuissances pourraient mettre fin à une période d'affrontement, quasiment de guerre froide, comme en témoignent le Traité sur l'élimination des forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI) et les négociations en cours visant à réduire de 50 % les armes offensives stratégiques. L'attention se porte maintenant sur certaines régions du monde et sur la meilleure façon de réaliser la sécurité commune dans ces régions. Outre la Méditerranée et le Levant, un système de sécurité est aussi recherché pour des régions telles que l'océan Indien, l'Atlantique Sud et la région Asie-Pacifique. L'Antarctique, les océans du monde et l'espace extra-atmosphérique sont le patrimoine commun de l'humanité que nous souhaitons voir à l'abri de tout conflit.

D'autres événements très marquants ont également eu lieu. Comme c'est le cas dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq qui se relâche et en Afghanistan où l'on procède au retrait des forces étrangères, le vent du changement souffle aussi sur le Moyen-Orient. La déclaration d'indépendance d'un Etat palestinien par le Conseil national palestinien et le fait qu'il accepte les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ouvrent la voie à l'éventualité d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient et, enfin, à la solution de la question de Palestine. Nous savons qu'il sera difficile et ardu de faire les progrès nécessaires pour atteindre cet objectif, mais c'est là une occasion que nous ne saurions laisser de côté.

Dans les régions situées au sud du continent africain, le retrait des troupes étrangères d'Angola et de Namibie nous laisse également espérer que les conflits auxquels cette région est en proie depuis longtemps sont sur le point de se terminer. Nous rendons hommage au Secrétaire général qui a déployé tant d'efforts à cet égard, ainsi qu'aux pays qui l'ont aidé dans cette entreprise.

En Amérique centrale, les efforts des pays de la région afin de trouver à leurs problèmes de sécurité une solution commune qui leur soit propre méritent également nos éloges. A cet égard, nous considérons l'adoption d'une résolution sur les transferts d'armes classiques lors de nos prises de décision sur les questions relatives au désarmement comme une mesure positive qui peut aider non seulement cette région mais également d'autres régions.

Dans notre région de l'Asie du Sud-Est, nous espérons également voir se terminer l'occupation et l'intervention étrangères, ce qui faciliterait la création

d'une zone de paix, de liberté et de neutralité ainsi que celle d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. La volonté exprimée par les puissances en dehors de cette région de traiter directement de ce problème en tant que question prioritaire est un signe positif. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) n'épargneront aucun effort pour instaurer une paix juste et durable dans la péninsule indochinoise.

Au début de l'an prochain, nous assisterons à une succession rapide de conférences internationales et de réunions préparatoires qui, en fait, établiront les bases de la sécurité internationale pour les années 90 et le siècle suivant.

Du 7 au 11 janvier 1989, le Gouvernement de la République française sera le pays hôte de la Conférence de Paris relative aux armes chimiques. Cette conférence donnera un nouvel élan aux négociations en cours à la Conférence du désarmement à Genève, en vue de l'adoption d'une convention relative aux armes chimiques. Nous nous rappelons peut-être que le Protocole de Genève de 1925 fut conclu après que les armes chimiques aient été utilisées pendant la première guerre mondiale. Nous pouvons donc espérer que la convention relative aux armes chimiques si longtemps attendue servira à réaffirmer plus vigoureusement le Protocole de Genève et sera un instrument efficace qui interdira toute autre utilisation de ces armes redoutables à l'avenir.

L'an prochain, nous serons également témoins de réunions préparatoires à l'examen du Traité sur la non-prolifération et à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, respectivement, qui auront lieu en 1990. Nous espérons aussi que des mesures seront prises au début de l'an prochain afin d'amender le Traité d'interdictin partielle des essais pour que nous puissions finalement parvenir à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires.

Nous constatons donc que notre ordre du jour est lourd de mesures visant à assurer la paix et la sécurité internationales à long terme. Notre expérience au cours des dernières décennies montrera, toutefois, que traités et conventions n'ont pas suffi à nous protéger avec sécurité de tous les conflits et tensions survenus pendant la deuxième moitié du XXe siècle.

Deux questions d'une importance particulière, à savoir la vérification et le respect, ont été soulevées pendant nos débats sur le désarmement, ce qui montre la vigilance et la modération politique dont doivent faire preuve les nations, même après la signature et la ratification de traités.

Accet égard, le rôle des Nations Unies ne peut être sous-estimé. Une agence multilatérale traitant des questions de la vérification sous les auspices ou dans le cadre actuel de l'Organisation, servirait à établir un système de sécurité fondé partiellement sur les traités et les conventions.

Il est peut-être symptomatique qu'aujourd'hui le désarmement occupe la plus grande partie des débats de la Première Commission. Beaucoup d'efforts ont été réalisés, beaucoup d'idées ont été avancées sur le moyen de freiner la course aux armements. Il faut admettre toutefois que nous n'avons guère enregistré de succès dans ce domaine. Il est peut-être temps maintenant d'aborder le problème sous un autre angle. Le désarmement, après tout, relève d'un effort négatif. Il est évoqué en terme de réduction, de soustraction et, en fin de compte, d'abolition totale des armements. Le désarmement est ainsi assimilé à la paix.

On nous a également dit que la course aux armements était un effet plutôt qu'une cause de l'affrontement entre les superpuissances. Etant donné le climat de détente récemment apparu entre les superpuissances, le moment est peut-être venu d'aborder un aspect plus large et plus positif - celui de la sécurité - pour parvenir à la paix. Dans son sens premier, la sécurité signifie à l'abri du danger ou de la peur. Bien que, dans notre monde, le désarmement soit un élément important de la sécurité, il ne constitue cependant pas une fin en soi ni un facteur total de sécurité. Le désarmement n'est qu'une pièce du puzzle qui tisse la trame de notre sécurité.

La sécurité, dans son sens le plus large, est fondée sur de nombreux facteurs, impliquant non seulement des aspects politico-militaires mais aussi économiques, sociaux, culturels, idéologiques et humanitaires. Le facteur économique est devenu le plus crucial en raison de l'écart croissant entre les pays riches et les pays pauvres. La sécurité des pays en développement signifie l'instauration d'un nouvel ordre économique international pour que puissent être partagées équitablement les richesses et les ressources mondiales. Un monde divisé en riches et en pauvres ne peut vivre dans la paix. Non plus qu'il ne saurait survivre longtemps alors qu'une partie de ses habitants vit dans la liberté et l'autre dans l'esclavage. En fait, la sécurité est le dénominateur commun des objectifs énoncés dans l'Article l de la Charte.

L'élément de base de notre discussion sur la sécurité sera donc le mécanisme global prévu dans la Charte pour réaliser les objectifs des Nations Unies. Notre réflexion sur la sécurité devra, en même temps, porter sur d'autres aspects qui

n'étaient peut-être pas évidents lors de l'adoption de la Charte. Lorsque la Charte a été rédigée, ses auteurs n'étaient pas pleinement conscients de la destruction terrible qu'une nouvelle arme - l'arme nucléaire - serait capable de déclencher. Qui aurait pu alors imaginer que cette nouvelle arme pourrait supprimer toute vie de la planète en quelques minutes? Aujourd'hui, nous devons nous accommoder de quelque 50 000 armes de ce genre. Une réduction de 50 % des armes nucléaires classiques envisagée cette année et l'élimination totale de ces armes d'ici à l'an 2000 ne sauraient résoudre le problème de notre sécurité. L'on nous parle déjà d'une nouvelle génération d'armes nucléaires. D'ailleurs, même si l'on parvenait à l'élimination totale des armes nucléaires, il faudrait tenir compte des armes chimiques, biologiques et classiques.

Lors de la création des Nations Unies, plus des deux tiers des pays représentés aujourd'hui dans cette instance n'étaient pas là pour faire connaître leur point de vue. Qui aurait pu, à ce moment-là, prévoir toutes leurs préoccupations telles qu'elles existent actuellement en matière de sécurité, dans le cadre d'une organisation qui a tellement changé? Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes que personne n'aurait pu alors prévoir de manière précise, notamment ceux touchant à la pollution, à la diminution de la couche d'ozone, aux conditions climatologiques castatrophiques, aux troubles et à l'expulsion d'êtres humains de leur terre natale. Survoler les problèmes ne suffit pas. Ce que nous voulons avant tout c'est assurer notre survie grâce à un effort commun. Il est temps que nous enlevions nos oeillères et que nous sortions des sentiers battus. Nous devons aborder le problème de la sécurité d'une manière plus positive, plus réaliste et plus globale.

A ce stade de notre débat, alors que nous réfléchissons aux ramifications et aux incidences des problèmes relatifs à la sécurité, nous devons constater que nos préoccupations et celles d'autres commissions se recoupent totalement. La sécurité, après tout, n'est qu'une trame. Son application dans les domaines politique et militaire ne peut qu'avoir des répercussions dans les domaines économique, social, culturel, idéologique et humanitaire. Le contraire est également vrai. Pour instaurer la sécurité, il faut mettre en commun notre énergie dans le plus grand nombre de domaines possibles. Le lieu primordial pour discuter de ces questions reste cependant notre commission dont la préoccupation essentielle est la sécurité.

Ma délégation est donc favorable à une méthode d'approche plus réaliste, plus globale et plus intégrée pour renforcer la paix et la sécurité internationales, en ne perdant nullement de vue que cet objectif doit être atteint conformément à la Charte des Nations Unies. Une telle méthode devrait tenir compte des préoccupations et des initiatives des groupes régionaux et sous-régionaux. Une utilisation nouvelle et plus efficace des dispositions de la Charte en ce qui concerne notamment le rôle du Secrétaire général et celui des agences régionales dans le contrôle et le maintien de la paix et de la sécurité est également souhaitable. La coopération de tous les Etats, sous les ausrices de l'Assemblée générale, en vue de résoudre les problèmes internationaux sur les plans économique, social, culturel et humanitaire devrait être développée de façon créatrice pour réduire les tensions et les conflits qui entravent les relations amicales entre les pays et menacent ou sapent la paix et la sécurité internationales. Il va sans dire qu'une stricte application des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international implique le respect des décisions de la Cour internationale de Justice.

Je terminerai en disant que, par le passé, la sécurité était perçue comme quelque chose venant de l'extérieur ou d'en haut. Ainsi, au XIXe siècle, nous avions la sécurité des empires, telle que la Pax Romana ou le Concert des puissances. Ces concepts ont été ébranlés au XXe siècle et les Nations Unies recollent encore les morceaux provenant de l'échec de la Société des Nations. La paix et le sécurité mondiales reposent toujours sur l'équilibre précaire de la terreur entre les superpuissances. Alors que nous approchons du troisième millénaire, nous devons nous atteler à l'immense tâche qui consiste à instaurer la paix et la sécurité avec l'accord de tous et pour le bien de l'humanité tout entière. Cette voie conduit à la réalisation des aspirations de l'homme dans la dignité, l'égalité et la liberté grâce à notre allégeance commune aux Nations Unies et à leur universalité.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux délégations que le délai limite pour présenter les projets de résolution au titre des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour est fixé ce jour, à 18 heures.

La séance est levée à 12 h 40.